

Groupe de travail 1 : Production de l'UE

Projet de compte rendu

Vendredi 17 septembre 2021

14:00 - 18:00 CET

Réunion Zoom en ligne

Mot de bienvenue du Président, Sean O'Donoghue

Adoption de l'ordre du jour et du compte-rendu de la réunion précédente (31/05/2021): adoptés

Cliquer ici pour accéder à la présentation du Président.

Points d'action définis lors de la dernière réunion

- **État d'avancement des décisions prises lors de la dernière réunion – information**
- Normes de commercialisation :
 - Le Secrétariat, en coordination avec le Président, préparera un questionnaire à l'attention des membres sur les critères de durabilité et les exigences en matière de données
 - Jean-Marie Robert (Les Pêcheurs de Bretagne) et Christine Absil (Good Fish Foundation) feront une présentation lors de la prochaine réunion sur les critères de durabilité et les exigences en matière de données
 - Questionnaire envoyé aux membres: Du 15 juin au 12 juillet 2021
 - Réponses, contexte et projet d'avis envoyé : 1^{er} septembre 2021
- Rapport annuel économique sur la flotte de pêche de l'UE:
 - Le Président et le Secrétaire général participeront, en qualité d'observateurs, à la réunion sur le deuxième RAE du CSTEP, qui aura lieu du 7 au 11 juin 2021
 - Lors de la réunion, le Président et le Secrétaire général souligneront les recommandations déjà approuvées par le MAC sur la collecte des données réalisée par le CSTEP
 - Le Président et le Secrétaire général ont participé et ont fait part des recommandations du MAC
- Pandémie du Covid-19 :
 - Le Secrétariat enverra les présentations de l'échange d'EUMOFA sur le Covid-19 une fois qu'ils seront mis à la disposition du public
 - Présentation du prochain rapport Eurobaromètre par des représentants de la DG MARE à inclure à l'ordre du jour de la prochaine réunion
 - Présentations de l'échange d'EUMOFA envoyées (16 juin 2021)



- Présentation du rapport Eurobaromètre prévue lors de la réunion de l'Assemblée générale du 16 septembre
- Groupe de discussion conjoint MAC/ CCEOS/ CC Mer du nord sur le tourteau:
 - Points réguliers lors des prochaines réunions
 - S'il fait l'objet d'un consensus au sein du groupe de discussion, le projet d'avis sera examiné lors de la prochaine réunion
 - Point d'information par Norah Parke, Présidente du GD, à l'ordre du jour
 - Projet adopté par le GD envoyé (3 septembre 2021)

Normes de commercialisation

- **Résultats du questionnaire du Secrétariat sur les aspects de durabilité socio-économique**

Le Président souligne qu'un nombre important de membres a répondu au questionnaire (FEDEPESCA, APROMAR, SPFPO, MSC, AIPCE-CEP, Europêche, CONXEMAR, EAPO, Oceana/Good Fish/ClientEarth/WWF/EJF). Le projet d'avis rapproche les différents points de vue des membres, y compris ceux qui sont divergents. Une note contextuelle synthétisant les différents points de vue des membres a été envoyée. L'objectif du texte était de couvrir les trois piliers de la durabilité. Le rapport du CSTEP a mis fortement l'accent sur le pilier environnemental, a brièvement abordé le pilier social et n'a pas abordé le pilier économique. Le projet du groupe de travail 1 met l'accent sur les piliers social et économique, tandis que l'approche des recommandations se situe au niveau macro. Le Président souligne que, étant donné que la Commission européenne travaille activement à la révision du cadre des normes de commercialisation, le MAC devrait plancher sur l'adoption de l'avis. D'autres opportunités de formuler un avis sur le sujet se présenteront.

- **Examen du projet d'avis sur l'intégration d'aspects liés à la durabilité dans le cadre des normes de commercialisation.**

Le groupe de travail procède à l'examen du projet de texte paragraphe par paragraphe.

Jean-Marie Robert (Les Pêcheurs de Bretagne) remercie le Président et le Secrétaire général de la qualité élevée du projet d'avis. Le projet couvre l'ensemble des points importants abordés lors de la réunion précédente et résume bien les points de vue des membres. M. Robert indique que cet avis sera une première étape en vue de discussions futures, qui se tiendront avec des parties prenantes. Il est important de respecter le calendrier de la Commission. Des discussions seront nécessaires à l'avenir sur la disponibilité des données requises en vue de l'intégration proposée d'aspects liés à la durabilité.



Pim Visser (VisNed) est d'accord avec l'intervention du membre précédent. M. Visser considère que, au-delà de l'aspect lié à la durabilité, le MAC ne devrait pas oublier d'autres aspects du cadre des normes de commercialisation. Les normes de commercialisation sont des normes interentreprises (B2B). Il est absolument nécessaire de normaliser tous les aspects inclus dans le cadre, y compris les aspects liés à la durabilité. Malgré l'accent placé sur les aspects liés à la durabilité, les éléments pratiques et techniques des normes de commercialisation ne devraient pas être ignorés, en particulier dans les premières ventes.

Pierre Commère (ADEPALE) remercie également le Président et le Secrétaire général pour la préparation du projet. Le MAC traite d'aspects difficiles à pleinement intégrer pour les opérateurs du secteur. Le cadre actuel se concentre sur l'harmonisation des aspects techniques et pratiques, qui sont particulièrement pertinents pour les premières ventes, et sont axés sur le B2B. Ce cadre est essentiel pour réglementer le marché avec des approches pratiques. Les aspects liés à la durabilité et le système de notation proposé par le CSTEP sont davantage liés à l'information des consommateurs. M. Commère se demande s'il ne conviendrait pas mieux de traiter des aspects liés à la durabilité au titre des règles relatives à l'information des consommateurs, par exemple dans le cadre du règlement OCM, et non pas au titre du cadre des normes de commercialisation. Les critères de durabilité proposés ne sont pas des éléments factuels comme les critères de commercialisation existants. Les critères de durabilité sont plus subjectifs et évolutifs.

Le Président pense que le projet de recommandation b) répond aux préoccupations soulevées par M. Commère. Concernant la praticité, le Président souligne que l'approche des recommandations se situe au niveau macro, sans donc mettre beaucoup l'accent sur les aspects techniques.

Pim Visser (VisNed) suggère d'introduire, sous la partie de l'introduction, une référence à la nature interentreprises du cadre des normes de commercialisation.

Vanya Vulperhorst (Oceana) n'est pas d'accord avec la suggestion de M. Visser. Mme Vulperhorst estime que les membres sont conscients de la nature du cadre des normes de commercialisation et peuvent consulter les documents élaborés par la DG MARE. Sinon, la partie de l'introduction devrait également refléter les lacunes recensées par la Commission en matière de couverture des aspects liés à la durabilité.

Guus Pastoor (Visfederatie) indique que les normes de commercialisation établissent les conditions de la vente de produits de la pêche et de l'aquaculture. Les normes de commercialisation ne sont pas uniquement un instrument de description, mais également d'action. M. Pastoor donne un exemple: le stock de cabillaud de la Mer du nord est actuellement



bas. S'il était couvert par une norme de commercialisation, il serait possible de capturer du cabillaud de la Mer du nord, mais pas de le vendre sur le marché. Il s'inquiète du lien entre les aspects liés à la durabilité et le cadre des normes de commercialisation.

Frangiscos Nikolian (DG MARE) précise que deux des trois règlements relatifs aux normes de commercialisation sont de nature « entreprise à consommateur » (B2C), à savoir, ceux relatifs à la sardine et au thon bonite. M. Nikolian n'est pas d'accord avec l'exemple de M. Pastoor. Les aspects liés à la durabilité n'empêcheraient pas la vente du produit, mais informeraient simplement le consommateur de comment le produit se classe par rapport aux critères préétablie.

Le groupe de travail procède à l'examen des projets de recommandations.

Pierre Commère (ADEPALE), concernant le projet de recommandation a), suggère de remplacer le mot « couvert » (*covered* en anglais) par le mot « évalué » (*assessed* en anglais).

Le Président souligne que le but est de faire référence au concept de durabilité au sens de la politique commune de la pêche, de sorte que le mot « durabilité » n'est utilisé que lorsqu'un des trois piliers est visé.

Matthias Keller (Bundesverband der deutschen Fischindustrie und des Fischgrosshandels e.V.) suggère d'inclure une recommandation visant à garantir la cohérence avec d'autres politiques et législations, y compris entre les possibilités de pêche et le cadre des normes de commercialisation.

Vanya Vulperhorst (Oceana) souligne que, d'après la note contextuelle, plusieurs membres, y compris les représentants d'ONG et Europêche, ne sont pas nécessairement d'accord sur le fait que les éléments sociaux et économiques doivent être couverts. Par conséquent, Mme Vulperhorst s'interroge quant à la pertinence du projet de recommandation a), en suggérant que, peut-être, le projet de texte devrait plutôt présenter les différents points de vue des membres en ce qui concerne l'intégration des éléments socio-économiques.

Le Président précise que le projet de recommandation a) vise à présenter les grandes lignes du concept de durabilité dans la politique commune de la pêche. Lorsque le mot « durabilité » est utilisé dans le cadre des normes de commercialisation, il devrait être conforme au concept visé par la politique commune de la pêche. Si seul un des piliers est visé, cette spécialisation devrait alors être précisée. S'agissant des différents points de vue en ce qui concerne l'intégration des éléments socio- économiques, le projet de texte ne spécifie pas que les éléments socio-



économiques devraient ou ne devraient pas être inclus. Le projet de texte recommande simplement à la Commission d'évaluer la pertinence de leur intégration.

Vanya Vulperhorst (Oceana) suggère de supprimer la deuxième phrase du projet de recommandation a), et ce, pour éviter de donner la fausse impression que le MAC recommande l'intégration des éléments socio-économiques.

Le Président propose d'utiliser une formule alternative: « si le mot "durabilité" est utilisé, les trois piliers doivent alors être évalués ».

Jennifer Reeves (MSC) attire l'attention sur la future proposition relative à des systèmes alimentaires durables, qui établira des définitions, des principes et des exigences communs. Par conséquent, il est important de veiller à la cohérence entre les différentes initiatives stratégiques.

Le Président souligne que, comme le cadre des normes de commercialisation fait partie de la politique commune de la pêche, la référence devrait être le concept qui y est présenté.

Frangiscos Nikolian (DG MARE) convient du fait que la révision du cadre des normes de commercialisation relève de la politique commune de la pêche et du règlement OCM. Il est attendu de la DG MARE que la proposition de normes de commercialisation contribuera à l'initiative sur les systèmes alimentaires durables. La DG MARE travaille en coopération avec la DG SANTE. L'initiative sur des systèmes alimentaires durables comportera des aspects liés à l'étiquetage.

Javier Ojeda (APROMAR) observe que la politique commune de la pêche ne fournit pas de définition de la durabilité, mais uniquement un concept. M. Ojeda souligne que l'autorisation de vendre des produits sur le marché est une question distincte des informations fournies aux consommateurs pour les aider dans leurs choix.

Pierre Commère (ADEPALE) estime que, malgré la note de pied de page 6, l'ordre des projets de recommandations a) et b) devrait être inversé, afin de refléter leur importance. M. Commère propose d'inclure une référence au besoin de tenir compte de la différence entre les éléments existants liés aux objectifs techniques et les éléments plus subjectifs.

Vanya Vulperhorst (Oceana) souligne que l'avis a également pour but d'informer la Commission et les autres institutions des positions des membres. Selon Mme Vulperhorst, la formulation du projet de recommandation b) ne reflète pas suffisamment les points de vue des membres, car certains membres sont opposés à l'intégration des éléments socio-économiques.



Le Président explique que le projet de recommandation b) se veut un compromis entre les différents points de vue au sein du MAC.

Jean-Marie Robert (Les Pêcheurs de Bretagne) s'inquiète de l'ajout proposé par M. Commère concernant la conjugaison de critères techniques à d'autres types de critères. Des critères objectifs peuvent être utilisés pour évaluer la durabilité. Par exemple, en référence à la durabilité environnementale, lorsque le taux de mortalité du stock est inférieur au FRMD, la valeur n'est pas subjective. M. Robert espère que la note de durabilité sociale et économique sera également fondée sur des données fiables. Il souligne que le projet de recommandation b) est axé sur l'approche réglementaire pour le cadre des normes de commercialisation, pas sur les spécificités techniques.

Carla Valeiras (EuroCommerce) s'inquiète de l'utilisation du mot « communiquer » dans le projet de recommandation b); en effet, pour elle, les normes de commercialisation devraient s'inscrire dans un cadre interentreprises, alors que la recommandation pourrait être comprise comme impliquant une communication aux consommateurs. Mme Valeiras souligne qu'une cohérence est nécessaire entre le cadre des normes de commercialisation et d'autres initiatives stratégiques, notamment l'initiative sur des systèmes alimentaires durables. Par conséquent, le MAC devrait demander de la cohérence et de la constance dans les initiatives futures.

Guus Pastoor (Visfederatie) reconnaît l'effort consenti pour parvenir à une position de compromis dans le projet de recommandation b), mais estime qu'il pourrait être préférable d'indiquer explicitement que les membres sont partagés en deux groupes: ceux qui considèrent que les normes de commercialisation pourraient être un instrument juridique approprié pour mesurer la durabilité et communiquer sur le sujet, et ceux qui considèrent que d'autres instruments juridiques seraient plus appropriés pour informer les consommateurs.

Vanya Vulperhorst (Oceana) souligne que tous les membres ne sont pas d'accord sur le fait que le cadre des normes de commercialisation devrait être interentreprises. Mme Vulperhorst convient avec M. Pastoor du fait que le texte devrait indiquer clairement à la Commission européenne que les membres sont partagés entre deux points de vue. Elle suggère d'inclure une partie de la note contextuelle élaborée par le Secrétariat en tant qu'annexe de l'avis.

Carla Valeiras (EuroCommerce) indique que, comme certains membres estiment que le cadre devrait être B2C, elle ne s'opposera pas à l'emploi de « communiquer ».



Christine Absil (Good Fish) est d'accord avec Mme Vulperhorst pour inclure certaines parties de la note contextuelle en tant qu'annexe de l'avis, car cela pourrait aider la Commission à comprendre les différents points de vue des membres.

Pour le projet de recommandation a), le groupe de travail convient de la formulation suivante: « Compte tenu du concept de durabilité au sens de la politique commune de la pêche, évaluer si le cadre des normes de commercialisation est l'instrument juridique le plus approprié pour mesurer la durabilité et communiquer sur le sujet, ou si un autre instrument serait plus approprié pour parvenir aux objectifs du règlement OCM. Dans le cadre de cette évaluation, tenir compte de la nature différente des normes existantes techniquement mesurables et de nouveaux critères potentiels dépendants de l'évaluation.

Pour le projet de recommandation b), le groupe de travail convient de la formulation suivante: « Respecter le concept de durabilité au sens de la politique commune de la pêche (article 2, paragraphe 1) qui couvre les trois piliers de la durabilité: environnemental, social et économique. Si le mot « durabilité » est utilisé, les trois piliers doivent alors être évalués. Dans le cas où la Commission européenne choisit de se concentrer sur un des piliers de la durabilité, il convient de le spécifier (par ex., “ durabilité environnementale ”) et d'éviter d'utiliser des références générales à la “ durabilité ” ».

Matthias Keller (Bundesverband der deutschen Fischindustrie und des Fischgrosshandels e.V.) est favorable au nouveau projet de recommandation c). M. Keller suggère de mentionner la cohérence vis-à-vis de la politique commune de la pêche.

Jennifer Reeves (MSC) suggère d'inclure une référence à l'initiative sur la justification des allégations écologiques et à l'initiative intitulée « Donner aux consommateurs les moyens d'agir pour la transition verte ».

Javier Ojeda (APROMAR) suggère d'inclure une référence au règlement de l'UE établissant une taxinomie et aux critères d'examen technique environnemental. Les critères d'examen pour les poissons sauvages capturés devraient être publiés prochainement. Aucun critère pour les poissons d'aquaculture n'a encore été élaboré.

Daniel Voces (Europêche) est d'accord pour intégrer une référence au règlement de l'UE établissant une taxinomie.

Jennifer Reeves (MSC) suggère d'inclure une référence à l'initiative pour un cadre de gouvernance durable. Mme Reeves s'interroge quant à la pertinence du projet de recommandation e), étant



donné que la question est déjà visée par l'initiative de la DG JUST intitulée « Donner aux consommateurs les moyens d'agir pour la transition verte ».

Pour le projet de recommandation c), le groupe de travail convient de la formulation suivante: « Veiller à la cohérence et à la constance vis-à-vis de la politique commune de la pêche, des instruments juridiques existants et d'autres initiatives stratégiques, telles que la future proposition relative à des systèmes alimentaires durables, la taxinomie de l'UE et les critères d'examen technique, l'initiative sur la justification des allégations écologiques, et le cadre de gouvernance d'entreprise durable »).

Carla Valeiras (EuroCommerce) indique que, si une annexe présentant les différents points de vue des membres vis-à-vis de la communication avec les consommateurs est incluse, le projet de recommandation e) ne posera alors aucun problème.

Pierre Commère (ADEPALE) estime que le projet de recommandation g) devrait être supprimé, car il s'agit d'une recommandation détaillée, alors que l'objectif était de fournir des recommandations au niveau macro.

Le Secrétaire général explique que le projet de recommandation g) est basé sur la réponse d'Europêche au questionnaire.

Daniel Voces (Europêche) est d'accord pour le supprimer, car l'objectif principal est d'éviter une charge administrative disproportionnée pour les opérateurs, ce qui est couvert par le projet de recommandation f).

Juan Manuel Trujillo (ETF) indique être d'accord avec le projet de recommandation g) initial, mais que, si Europêche ne s'oppose pas à la suppression, il ne s'y opposera pas non plus.

Christine Absil (Good Fish) indique que le texte du projet de recommandation i) se doit d'être cohérent avec les recommandations préalables. Par conséquent, il ne devrait pas indiquer « devrait couvrir les trois piliers de la durabilité ».

Le Président propose de remplacer le mot « mandate » (*mandate* en anglais) par le mot « demande » (*request* en anglais).

Jean-Marie Robert (Les Pêcheurs de Bretagne) souligne que c'est à la Commission qu'il revient de définir les termes de référence du travail du CSTEP. Le CSTEP devrait être encouragé à travailler sur les trois piliers de la durabilité.



Pour le projet de recommandation i), le groupe de travail convient de la formulation suivante: « i) Demande au CSTEP de procéder au développement d'un système de notation initial, respectant le concept de durabilité, conformément à la recommandation b) »

Vanya Vulperhorst (Oceana), concernant le projet de recommandation k), n'est pas d'accord avec la référence explicite à un programme pilote, car cela serait susceptible de retarder la révision de plusieurs années. La référence devrait plutôt porter sur « un système testé de manière appropriée ».

Pour le projet de recommandation k), le groupe de travail convient de la formulation suivante: « Préalablement à la mise en œuvre d'un système de notation, veiller à ce que le système soit testé de manière appropriée, ce qui garantira sa fiabilité, son efficacité et sa solidité».

Daniel Voces (Europêche), dans le projet de recommandation l), n'est pas d'accord avec la référence à des « pêcheries pour lesquelles les données sont insuffisantes », car cela ne signifie pas nécessairement qu'elles ne sont pas durables. Il existe certaines situations dans lesquelles les données peuvent être insuffisantes, mais où les scientifiques reconnaissent pourtant la durabilité des stocks.

Jean-Marie Robert (Les Pêcheurs de Bretagne) souligne que le système proposé par le CSTEP n'attribuerait pas l'étiquette de « durable » ou « non durable » aux produits, mais leur attribuerait plutôt une note. Les produits obtenant les notes « A » et « B » sont les plus durables, les performances des produits obtenant les notes « C » et « D » sont moyennes, et les produits obtenant les notes « E » et « F » sont les moins durables. Concernant les pêcheries pour lesquelles les données sont insuffisantes, M. Robert attire l'attention sur le caractère sensible de la question. Pour certains stocks, il est très difficile d'évaluer la mortalité. Il est également important de tenir compte de l'application à des produits importés.

Matthias Keller (Bundesverband der deutschen Fischindustrie und des Fischgrosshandels e.V.) est favorable à la suppression complète du projet de recommandation l). Il pourrait être difficile d'expliquer aux consommateurs pourquoi il existe un organe scientifique formulant des propositions sur les limites de captures, tandis qu'il existe parallèlement une notation des pêcheries pour lesquelles les données sont insuffisantes et des stocks ayant fait l'objet d'un dépassement. Il est nécessaire de garantir la cohérence.

Christine Absil (Good Fish) indique qu'il est important de veiller à ce que les pêcheries pour lesquelles les données sont insuffisantes n'obtiennent pas une note élevée (« verte ») de durabilité. Il ne faut pas induire les consommateurs en erreur. Les produits qui ne satisfont pas



aux critères minimums de durabilité environnementale, mais qui satisfont aux critères minimums des autres piliers de la durabilité, ne devraient pas pouvoir obtenir une note finale élevée.

Jennifer Reeves (MSC) rappelle que son organisation, dans sa réponse au questionnaire, a souligné les difficultés pour obtenir une note globale reflétant les trois piliers de la durabilité. La possibilité d'attribuer une note finale élevée aux produits répondant à des normes économiques et sociales élevées comporte un risque d'abaissement du niveau d'exigence en matière de durabilité environnementale.

Daniel Voces (Europêche) est d'accord avec la suppression complète suggérée par M. Keller, car le projet de recommandation l) fait exclusivement référence à des aspects environnementaux, tandis que l'avis porte sur des éléments sociaux et économiques.

Matthias Keller (Bundesverband der deutschen Fischindustrie und des Fischgrosshandels e.V.) souligne que la formulation du projet de recommandation m) est plutôt imprécise.

Le Secrétaire général reformule la phrase de la manière suivante : « clarifier le lien entre le système de notation proposé et les systèmes d'audit privés et régimes d'inspection des autorités administratives publiques existants ».

Pour le projet de recommandation l), le groupe de travail convient de la formulation suivante: « Veiller à ce que seuls les produits dont la durabilité est suffisante et vérifiable puissent obtenir une note positive élevée (« verte »).

Pierre Commère (ADEPALE), concernant le projet de recommandation s), indique que les critères économiques sont davantage axés sur les entreprises, et qu'il serait par conséquent difficile de les refléter sur des produits. M. Commère estime que les entreprises d'« aquaculture » devraient également être visées par le projet de recommandation.

María Luisa Álvarez Blanco (FEDEPESCA) remercie le Président et le Secrétaire général pour le projet très complet. Mme Álvarez se demande si les critères relatifs à la position des opérateurs de la chaîne, étant donné qu'ils ont été élaborés en Espagne et au sein de l'UE, pourraient relever des critères économiques.

Le Président propose de supprimer les exemples de critères économiques.

Pour le projet de recommandation s), le groupe de travail convient de la formulation suivante: « Évaluer la pertinence, les critères appropriés et les exigences en matière de données liés à l'élaboration de critères économiques pour les entreprises de la pêche et de l'aquaculture ».



Jennifer Reeves (MSC), concernant le projet de recommandation t), se demande s'il est possible d'ajouter une formule reflétant la perspective à court terme des critères socio-économiques par rapport à la perspective à long terme des critères environnementaux.

Concernant le projet de recommandation t), le groupe de travail convient de la formulation suivante: « Évaluer les compromis négatifs potentiels résultant des critères économiques liés aux objectifs environnementaux et sociaux, y compris les différences entre le long terme et le court terme, tout en tenant compte des meilleures données scientifiques disponibles sur le sujet ».

Le Président se demande s'il ne serait pas plus approprié que la référence préalable aux pêcheries pour lesquelles les données sont insuffisantes relève de la section sur les critères environnementaux.

Christine Absil (Good Fish) reconnaît que le rapport du CSTEP aborde la question, mais souligne que le CSTEP se limite à fournir un avis. Le MAC devrait indiquer dans quelle mesure il est d'accord avec l'avis du CSTEP. Néanmoins, dans le projet d'avis en cours d'examen, le MAC ne devrait pas faire siens les critères environnementaux proposés par le CSTEP, car les membres doivent encore en discuter. Mme Absil plaide pour l'intégration d'un projet de recommandation soulignant que, lorsqu'un produit n'est pas durable au titre d'un des piliers, il ne devrait pas obtenir une note « verte » sur son emballage.

Jennifer Reeves (MSC) se demande s'il convient de faire référence à l'auditabilité des indicateurs.

Pierre Commère (ADEPALE) se demande si le projet de recommandation j) n'anticipe pas les points soulevés dans le projet de recommandation k). M. Commère réaffirme que, pour lui, il est important de mentionner la nature différente des normes techniquement mesurables et de potentiels nouveaux critères plus subjectifs au titre du projet de recommandation b).

Le groupe de travail accepte les modifications décrites ci-dessus. Concernant les projets de recommandations n'étant pas explicitement mentionnés, la formulation du projet élaboré par le Président et le Secrétariat, qui a été envoyé avant la réunion, est conservée. Le groupe de travail convient également de soumettre le projet d'avis au Comité exécutif qui l'examinera via une procédure écrite.

Groupe de discussion conjoint MAC/ CCEOS/ CC Mer du nord sur le tourteau

- **Point sur les travaux par Norah Parke, présidente du groupe de discussion**
- **Examen du projet d'avis sur la production et la commercialisation du tourteau au sein de l'UE.**



Norah Parke (KFO) remercie les secrétariats du MAC, du CCEOS et DU CC Mer du nord pour leur aide. L'engagement du secteur du tourteau a commencé en 2009 lorsque les prix ont enregistré une forte baisse et les dépenses une forte hausse. Le Royaume-Uni, l'Irlande et la France ont établi le projet ACRUNET, couvrant de nombreux problèmes auxquels est confronté le secteur. À la fin du projet, une question n'avait pas été résolue: l'absence d'accord sur une gestion partagée en raison de différents contextes réglementaires. Par conséquent, un groupe de discussion a été établi au sein du CCEOS. Finalement, un groupe de discussion conjoint a été établi entre le MAC, le CCEOS et le CC Mer du nord.

Mme Parke explique que l'Irlande, la France et le Royaume-Uni sont les producteurs traditionnels. Il y a également de nouveaux entrants. Les Pays-Bas sont une importante plaque tournante de l'exportation et cherchent à élargir leur secteur de la pêche en raison de la perte de lieux de pêche au détriment de parcs éoliens en mer. Les captures accessoires liées à la pratique de la pêche au filet maillant par le Danemark sont importantes, mais leur débouché est insuffisant. L'Allemagne est également affectée par l'expansion des parcs éoliens en mer, et recherche donc des activités de pêche compatibles avec ce même espace. La Pologne s'intéresse à la pêche au tourteau comme alternative pour les pêcheurs déplacés en mer Baltique.

Mme Parke explique également que le tourteau fait toujours l'objet d'une surveillance étroite. Des données scientifiques récentes font apparaître une réduction importante des débarquements. Cela requiert un examen plus approfondi, afin de sensibiliser les nouveaux entrants. Le marché continue à tenir bon malgré les difficultés qu'il traverse. La Chine est un marché très important pour le tourteau vivant et congelé, mais des difficultés existent en lien avec l'utilisation de différents certificats sanitaires pour différents pays exportateurs. À cause de ces restrictions, le Royaume Uni n'exporte plus de tourteau vivant en Chine. Le certificat sanitaire de l'Irlande est accepté par la Chine, mais certaines restrictions sont imposées par l'administration nationale, si bien que l'Irlande n'exporte pas directement de tourteau en Chine. Bien que Hong Kong soit aussi traditionnellement un marché porteur, différentes exigences administratives y sont appliquées.

Les limites d'essai pour le cadmium constituent un obstacle majeur pour l'industrie européenne. En Chine, toute la chair du tourteau est testée, tandis qu'au sein de l'UE, seule la chair blanche est testée. En Chine, un processus de consultation est en cours en vue d'accroître les limites de cadmium. Le Covid-19 a une forte incidence sur le secteur. Mme Parke rappelle que le MAC a recommandé à la DG MARE d'entreprendre une étude EUMOFA sur l'incidence du Covid-19 dans la chaîne d'approvisionnement. Cette étude fournit des informations très détaillées et utiles. Le Brexit constitue également un problème majeur en raison de difficultés logistiques et



d'approvisionnement. L'Irlande dépendait du pont terrestre du Royaume-Uni pour exporter vers l'Europe continentale.

Le projet d'avis a été présenté au CCEOS le 13 septembre et devrait être approuvé lors de la réunion du Comité exécutif du 21 septembre. Le CCEOS propose une modification supplémentaire: une note de pied de page sous la recommandation b) sur le partage de bonnes pratiques pour veiller à ce que les casiers à tourteaux soient identifiables afin de réduire la pêche « fantôme » et la pollution par les plastiques.

Le groupe de travail procède à l'examen des projets de recommandations et accepte le projet de texte tel que proposé.

Rapport économique annuel sur la flotte de pêche de l'Union

- **Présentation du rapport annuel 2021 du CSTEP par Raúl Pallezo, Chercheur en chef, AZTI**

Cliquer [ici](#) pour accéder à la présentation.

- **Échange de vues**

Étant donné que le rapport annuel n'a pas encore été officiellement publié par la Commission européenne, le point à l'ordre du jour est reporté à la réunion de janvier.

Rapport économique du secteur de l'aquaculture

- **Présentation du rapport 2020 du CSTEP par Jordi Guillen, Commission européenne**

Cliquer [ici](#) pour accéder à la présentation.

Jordi Guillen (CSTEP) présente un aperçu de l'appel de données, les contenus du rapport, les performances économiques de l'aquaculture en 2018, les principales espèces par poids et par valeur, la production par sous-secteur, les performances économiques par sous-secteur, les premières analyses de la production d'algues, les estimations rapides, l'impact de la pandémie du Covid-19 en 2020, et les données sociales (démographiques).

- **Échange de vues**

Le Président demande quelle est la différence entre les chiffres de la FAO et les chiffres du CSTEP sur la production par sous-secteur.



Jordi Guillen (CSTEP) explique que les prix communiqués au CSTEP sont légèrement supérieurs à ceux de la FAO.

Berhard Feneis (FEAP) souhaite savoir si les données relatives à la production aquacole en eau douce couvrent uniquement le poisson vendu sur le marché. Des problèmes sont apparus dans l'évaluation de la production, car la carpe et la truite peuvent utiliser des systèmes d'eau ouverts qui ne sont pas comptabilisés. Par conséquent, M. Feneis souhaite savoir si la production à des fins de peuplement et à d'autres fins sont également couvertes.

Jordi Guillen (CSTEP) répond que le rapport tient uniquement compte de la production destinée à la consommation humaine. Le CSTEP n'a pas demandé de données relatives à la production à d'autres fins.

Berhard Feneis (FEAP) comprend le raisonnement sur lequel s'appuie ce choix, mais ajoute que cela signifie que les chiffres ne représentent pas la production totale de l'aquaculture.

Points divers

Aucun.



Résumé des points d'action

- Normes de commercialisation :
 - Le projet d'avis sur l'intégration d'aspects liés à la durabilité dans le cadre des normes de commercialisation sera soumis au Comité exécutif pour adoption via procédure écrite
- Groupe de discussion conjoint MAC/ CCEOS/ CC Mer du nord sur le tourteau
 - Le projet d'avis sur la production et la commercialisation du tourteau au sein de l'UE sera soumis au Comité exécutif pour adoption via procédure écrite
- Rapport économique annuel sur la flotte de pêche de l'Union
 - La présentation du rapport annuel 2021 du CSTEP sera programmée pour la réunion de janvier.

PROJET



Liste des participants

Représentant	Organisation
Agnieszka Korbel	WWF
Alen Lovrinov	PO Omega3
Anna Boulova	Règlement FRUCOM
Benoît Guerin	BG Sea Consulting
Bruno Guillaumie	EMPA
Carla Valeiras	EuroCommerce
Catherine Pons	FEAP
Christine Absil	Good Fish Foundation
Daniel Voces	Europêche
Daniel Weber	European Fishmeal
Frangiscos Nikolian	Commission européenne
Georg Werner	Fondation pour la justice environnementale
Guus Pastoor	Visfederatie
Javier Ojeda	APROMAR
Jean-Marie Robert	Les Pêcheurs de Bretagne
Jennifer Reeves	Marine Stewardship Council
Jens Mathiesen	Danish Seafood Association
Jordi Guillen	Commission européenne
José Basilio Otero Rodríguez	Federación Nacional de Cofradías de Pescadores (FNCP)
José Manuel Fernández Beltrán	OPP Lugo
Juan Elices	Espagne
Juan Manuel Trujillo	ETF
Katarina Sipic	AIPCE-CEP
María Luisa Álvarez Blanco	FEDEPESCA



Représentant	Organisation
Massimo Bellavista	COPA COGECA
Matthias Keller	Bundesverband der deutschen Fischindustrie und des Fischgrosshandels e.V.
Nicolás Fernández Muñoz	OPP72
Norah Parke	Killybegs Fishermen's Organisation Ltd (KFO)
Patrick Murphy	IS&WFPO
Pierre Commère	ADEPALE
Pedro Reis Santos	Conseil consultatif pour les marchés (MAC)
Pim Visser	VisNed
Purificación Fernández	OPPC-3
Quentin Marchais	ClientEarth
Roberto Carlos Alonso Baptista de Sousa	ANFACO-CECOPECA
Rosalie Tukker	Europêche
Ruth Vazquez	CONXEMAR
Santiago Folgar Gutiérrez	AVOCANO
Sean O'Donoghue (Président)	Killybegs Fishermen's Organisation Ltd (KFO)
Stavroula Kremmydiotou	Conseil consultatif pour les marchés (MAC)
Stylianios Filopoulos	Aquaculture Advisory Council
Vanya Vulperhorst	Oceana
Yannis Pelekanakis	FEAP
Zarah Bellefroid	Règlement EAPO

